

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2297

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Lyon 4ème - Rillieux-la-Pape

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 7 Nord entre le boulevard de la Croix-Rousse et le giratoire de la route du Mas Rillier à Lyon 4ème, Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape - Approbation du bilan de la concertation et du programme des travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2297**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Lyon 4ème - Rillieux-la-Pape

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 7 Nord entre le boulevard de la Croix-Rousse et le giratoire de la route du Mas Rillier à Lyon 4ème, Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape - Approbation du bilan de la concertation et du programme des travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération des Voies lyonnaises fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le réseau des Voies lyonnaises, fort de 13 lignes, promet aux habitantes et habitants de la Métropole de Lyon une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 350 km d'ici 2030, la Métropole s'engage fortement dans la transformation des villes et des modes de vies : plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond, également, à de nombreux enjeux actuels :

- la lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- l'amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions (ZFE) et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- la lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible à la mobilité motorisée,
- la fluidité et liens entre les différents territoires de la Métropole,
- la lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des différents modes de déplacement pour protéger les cyclistes et les piétons,
- un dimensionnement permettant de croiser et doubler, même avec des vélos cargos,

- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage,
- une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

La Voie lyonnaise n° 7 Nord reliera la Croix-Rousse (Lyon 4ème) à la commune de Rillieux-la-Pape sur un parcours d'environ 12 km entre le boulevard de la Croix-Rousse et le giratoire de la route du Mas Rillier - rocade est, en passant par la commune de Caluire-et-Cuire.

II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains),
- maintenir la qualité de desserte par les transports en commun selon les opportunités au regard de l'espace disponible et des besoins.

III - Bilan de la concertation

1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation réglementaire sur le projet de la Voie lyonnaise n° 7 Nord conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Le périmètre du projet faisant l'objet de la concertation était entre le boulevard de la Croix Rousse (Lyon 4ème) à la route du Mas Rillier (Rillieux-la-Pape).

Le périmètre du projet est le suivant :

- le boulevard des Canuts sur Lyon 4ème et Caluire-et-Cuire,
- le chemin du Penthod sur Caluire-et-Cuire,
- la rue Marc Sangnier et la voie verte de la Dombes sur Caluire-et Cuire,
- le chemin Petit et l'avenue du Général Leclerc sur Caluire-et-Cuire,
- l'avenue de l'Hippodrome, l'avenue des Combattants en Afrique du Nord 1952-1962, le parc Linéaire, la rue Ampère et la route du Mas Rillier sur Rillieux-la-Pape.

La concertation s'est déroulée du 27 mars au 28 avril 2023 selon les modalités suivantes :

- l'information du public a été assurée, durant la concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) à :

- . l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 4ème, 133 boulevard de la Croix-Rousse,
- . la Mairie de Caluire-et-Cuire, place du Docteur Dugoujon,
- . la Mairie de Rillieux-la-Pape, 165 rue Ampère ;

- chaque dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- le dossier de concertation était, par ailleurs, disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", et les observations pouvaient être déposées sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises7nord@grandlyon.com ;

- le dossier de concertation était également disponible sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis publié dans des journaux d'annonces légales (Le Progrès du 20 mars 2023),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché à l'Hôtel de Métropole et en Mairie.

Dans le cadre de cette concertation préalable, deux réunions publiques ont été organisées le 4 avril 2023 à la Maison des associations à Lyon 4ème (environ 100 personnes) et le 5 avril 2023 à la Mairie de Caluire-et-Cuire (environ 350 personnes) ; elles s'adressaient à l'ensemble du public.

2° - Le bilan

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

Au terme de cette concertation, 379 contributions ont été recueillies, dont :

- 259 contributions enregistrées sur la plateforme Je Participe disponibles sur le site jeparticipe.grandlyon.com,
- 40 contributions recueillies à travers les avis ou questions exprimées au cours des deux réunions publiques,
- 66 contributions envoyées sur la boîte courriel du Grand Lyon, créée pour la concertation VL7N,
- 14 contributions portées dans le registre déposé en Mairie de Caluire-et-Cuire.

Aucun avis n'a été porté dans les autres registres, ni à l'Hôtel de Métropole, ni dans les Mairies du 4ème arrondissement de Lyon et de Rillieux-la-Pape.

Les deux réunions publiques, qui se sont tenues les 4 et 5 avril 2023 à la Maison des associations à Lyon 4ème (environ 100 personnes) et le 5 avril 2023 à la Mairie de Caluire-et-Cuire (environ 350 personnes), ont permis de présenter aux 450 personnes présentes les objectifs et les enjeux de l'opération et les différents profils et principes d'aménagement du projet. Ces réunions publiques ont fait l'objet d'un compte-rendu reprenant de manière synthétique les échanges et l'ensemble de la concertation a fait l'objet d'un bilan détaillé joint au dossier.

Une synthèse des principales observations est présentée ci-après.

32 % des contributeurs expriment un ressenti positif vis-à-vis du projet concerté dans son ensemble, 25 % un ressenti ni positif ni négatif, 42 % un ressenti négatif.

Les contributions témoignent d'une répartition assez équilibrée entre les avis positifs et négatifs, ces derniers étant, toutefois, plus nombreux, avec une focalisation importante sur la séquence 2 : voie verte de la Dombes (79 % des contributions négatives portent sur cette séquence) : si cette séquence a occupé une place importante dans les échanges, notamment dans les réunions publiques, la prise en compte des autres séquences (40 % des contributions numériques) permet de dresser un bilan plus équilibré de cette concertation.

L'importance de la mobilisation s'explique, en partie, par une pétition portée par la Ville de Caluire-et-Cuire en marge de la concertation. Cette pétition, totalisant 14 531 signatures, s'oppose au passage de la Voie lyonnaise sur la voie verte de la Dombes.

Sur le tracé proposé sur le boulevard des Canuts, depuis le boulevard de la Croix-Rousse, les contributions mettent en avant des préoccupations relatives à la sécurité des piétons dans un secteur dense ainsi qu'à l'impact sur l'activité commerciale. Certaines alternatives de tracé sont suggérées.

En réponse aux contributions sur cette section, les élus membres du comité de pilotage ont décidé de différer la réalisation de la Voie lyonnaise entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Hénon, la Voie lyonnaise débutera donc à la rue Hénon.

Par ailleurs, une aire de livraison sera prévue au niveau du 350 boulevard des Canuts à Caluire-et-Cuire et l'insertion est confirmée sous forme de vélorue sur le chemin du Penthod afin de conserver les arbres existants et de ne pas limiter la capacité de stationnement du parking très utilisé, notamment pas les usagers de l'Infirmier protestante.

La séquence du chemin du Penthod au chemin Petit à Caluire-et-Cuire attire une grande partie des contributions, avec des opinions divergentes. Les opposants critiquent le passage sur la voie verte actuelle, craignant une augmentation de la vitesse des cyclistes et la perte de caractère naturel de l'espace. Des suggestions alternatives, comme une séparation des flux ou un passage sur l'avenue Marc Sangnier, sont avancées. Cependant, certains soutiennent le projet, mettant en avant la possibilité de coopération entre piétons et cyclistes.

En réponse aux contributions sur cette section, la Voie lyonnaise ne sera pas aménagée sur la voie verte de la Dombes, entre le chemin du Penthod et le chemin Petit à Caluire-et-Cuire. Des études complémentaires, en lien avec la Ville de Caluire-et-Cuire, sont en cours afin de déterminer un tracé alternatif.

Les contributions relatives à la section du chemin Petit à Caluire-et-Cuire à la route du Mas Rillier à Rillieux-La-Pape portent principalement sur des demandes d'aménagements spécifiques pour sécuriser et améliorer le confort des cyclistes, notamment au niveau des intersections. Certaines voix défavorables critiquent un projet jugé coûteux ou inutile, préférant le maintien de l'existant.

En réponse aux contributions sur cette section, le programme d'aménagement est confirmé en mettant l'accent sur la sécurisation des traversées aux carrefours.

Sur la montée de la Boucle à Lyon 4ème et Caluire-et-Cuire, les remarques concernent principalement des demandes d'aménagements pour améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et des inquiétudes sont exprimées quant à la suppression de places de stationnement sur la contre-allée en bas de la montée de la Boucle.

En réponse aux contributions sur cette section, le programme d'aménagement est confirmé avec une attention forte à la sécurisation des cyclistes et des piétons et à des végétalisations complémentaires. Une variante d'insertion en vélorue sur la contre-allée est retenue, afin de maintenir une partie du stationnement tout en sécurisant les modes actifs.

La concertation préalable conforte la poursuite du projet sur la base des variantes retenues suite à la consultation du public et dans le cadre des objectifs poursuivis par celui-ci.

IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la ligne 7 Nord des Voies lyonnaises, entre la rue Hénon (Lyon 4ème) et la route du Mas Rillier (Rillieux-la-Pape), ainsi que le bilan de cette concertation, constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics (hors foncier et hors budget annexe de l'assainissement) est de 12 M€ TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation relative à la ligne 7 Nord des Voies lyonnaises entre la rue Hénon à Lyon 4ème et la route du Mas Rillier à Rillieux-la-Pape.

2° - Approuve :

a) - le programme des travaux relatif au projet de la ligne 7 Nord des Voies lyonnaises entre la rue Hénon à Lyon 4ème et la route du Mas Rillier à Rillieux-la-Pape,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-324850-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
